

**ARRÊTÉ n°2026-080-CA-AI**  
**portant liste d'aptitude au grade de REDACTEUR au titre de la**  
**PROMOTION INTERNE dérogatoire réservée aux fonctionnaires**  
**exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie**

**LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
**TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5,
- VU** la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
- VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, articles 21 et 24,
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU** le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie
- VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'absence de quota en application de l'article 1 alinéa 3 du décret n°2024-826 pré-cité,
- Considérant** les 3 candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire réservée aux fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **rédacteur** au titre de la promotion interne dérogatoire réservée aux fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

|   | Collectivité    | Nom Prénom            |
|---|-----------------|-----------------------|
| 1 | LAVAU SUR LOIRE | CAILLIBOTTE Christine |
| 2 | MONTRELAIS      | GOUPILLE Béatrice     |
| 3 | PETIT-AUVERNÉ   | LERAY Sandrine        |

## ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité, via le site internet du Centre de Gestion, auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 29 juin 2026



Philip SQUELARD  
Le Président,

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.